

Bachelier en gestion hôtelière orientation : arts culinaires

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Espagnol III			
Code	ECHA3B68CLE	Caractère	Optionnel
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Mathilde CUVELIER (mathilde.cuvelier@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'objectif de cette unité d'enseignement est de préparer l'étudiant(e) à son insertion professionnelle en espagnol. Cette

unité s'inscrit dans le prolongement de l'UE espagnol de bloc 2. La langue espagnole continue à être développée à l'écrit et à l'oral. L'étudiant(e) approfondit ses compétences linguistiques dans les domaines touristiques, hôteliers et culinaires.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

2.2 Pratiquer l'écoute et l'empathie et fonctionner « orienté client »

2.4 Négocier avec les différents interlocuteurs

Mng 2.10 Communiquer avec les différentes parties prenantes en langues étrangères tant à l'oral qu'à l'écrit, le cas échéant, dans un contexte multiculturel

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la gestion hôtelière**

3.2 Interagir avec les acteurs institutionnels, touristiques, culturels

Acquis d'apprentissage visés

Communiquer en espagnol à l'oral de manière fluide et à l'écrit dans des contextes touristiques, hôteliers et culinaires.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHA3B68CLEA Monde du travail ESP III

24 h / 2 C

(opt.)

Contenu

-Thématiques: les transports, les logements, les établissements gastronomiques, les tourisms spécifiques,

l'entretien d'embauche, le CV et la lettre de motivation, les plaintes, la gestion d'un hotel, approfondissement des connaissances culturelles sur les pays hispanophones, etc.

-Etude des éléments grammaticaux et syntaxiques permettant d'effectuer les tâches communicationnelles visées, étude du vocabulaire permettant d'effectuer les tâches communicationnelles listées dans les acquis d'apprentissage

Démarches d'apprentissage

Cours en immersion, lecture, exercices de tout type, expression orale interactive, jeux, exposés théoriques, écoute de documents informatifs ciblés, jeux, travail en groupe et en autonomie, participation active en classe, étude et travail à la maison.

Dispositifs d'aide à la réussite

Guidance personnalisée

Auto-évaluation

Sources et références

Articles de presse, sites internet professionnels, documents de TVE

M.DE PRADA,P.MARCE,M BOVET, Entorno turístico, Ed Edelsa, Madrid, 2016

ALONSO CUENCA M, PRIETO PRIETO R., Embarque, Ed Edelsa, Madrred, 2011

Notes de cours

Slides

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Slides

Ressources utilisées en classe

4. Modalités d'évaluation

Principe

Au Q1, le travail représente 10%, l'examen écrit représente 50% et l'examen oral 40%.

Au Q3, le travail représente 10%, l'examen écrit représente 50% et l'examen oral 40%

Si l'étudiant(e) n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée.

Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnectED.

Pour un(e) étudiant(e) diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	10			Trv	10
Période d'évaluation	Exe + Exo	90			Exe + Exo	90

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Les langues d'enseignement et d'évaluation sont l'espagnol et le français. La méthode pédagogique mettra tout de même l'accent sur la langue espagnole. Lors des différentes activités d'apprentissage réalisées en classe, il est attendu des étudiants qu'ils interagissent un maximum dans la langue cible.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).